Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130624-VD20132406-076-DE

Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2013

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M.

GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M.OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Construction d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau - Attribution d'une subvention au Département de la Côte d'Or

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Côte d'Or souhaite réaliser un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau. Le montant de l'opération est estimé à 2,765 M€. Le Département a sollicité la Ville pour une participation au plan de financement de cette opération.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande: en effet, outre l'intérêt pour l'amélioration de l'équipement du collège, qui relève de la compétence propre du Conseil Général, cette opération présente un intérêt pour la Ville, qui justifie qu'elle apporte une participation financière à cette opération

de compétence départementale : en effet, le gymnase pourra également être mis à disposition de clubs dijonnais pour une partie des créneaux, comme il est d'usage sur ce type d'équipements (gymnases municipaux utilisés par les collèges...).

Il semble donc souhaitable de garantir une réciprocité des relations financières pour le financement de ces équipements qui, au-delà des domaines de compétence de leur maître d'ouvrage, sont amenés à accueillir différents types de publics.

Ainsi, au vu des co-financements accordés par le Conseil Général dans les dossiers récents de rénovation de gymnases municipaux utilisés par les collèges, il est proposé d'accorder à ce dernier une subvention d'équipement d'un montant de 13% du coût hors taxes de l'opération, soit 359 450 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'attribution d'une subvention d'équipement de la Ville de 359 450 €, soit 13% du montant HT de l'opération, au Département de la Côte d'Or pour la réalisation d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau ;
- 2 m'autoriser à signer la convention de financement à intervenir entre les parties.

